

Les Etats-Unis ont demandé des données supplémentaires sur les usages particuliers des eaux de cette rivière au Canada afin qu'ils puissent faire une évaluation complète de l'incidence du reflux des eaux utilisées sur le courant de la rivière Souris.

Les deux parties se sont réjouies de l'occasion offerte aux fonctionnaires supérieurs d'échanger ouvertement leurs points de vue sur le projet de Dérivation de Garrison et s'accordent pour dire que les dimensions du projet sont maintenant mieux comprises des deux gouvernements. La discussion a démontré qu'il y aurait lieu d'examiner de plus près les répercussions du projet au Canada. En conséquence, les deux parties ont convenu de recommander que les gouvernements s'entendent sur le choix d'un mécanisme approprié en vue d'entreprendre une étude conjointe de certains aspects du projet ou des ajustements qu'on pourrait y apporter pour assurer le respect de l'Article IV du Traité sur les eaux limitrophes.

La délégation américaine était formée de représentants du Département d'Etat, du Département de l'Intérieur, de l'Agence de protection de l'environnement (Environmental Protection Agency), du Conseil sur la qualité de l'environnement (Council on Environmental Quality) et du gouvernement de l'Etat du Dakota du Nord. La délégation canadienne était formée de représentants des ministères des Affaires extérieures et d'Environnement Canada et du gouvernement du Manitoba. M. Mark Andrews, membre de la Chambre des représentants, assistait en qualité d'observateur.